SAINT CYR MÈRE BOITIER
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ENTRE CHAROLAIS ET MÂCONNAIS

Extrait du registre des Délibérations

Séance du 4 juin 2025

Convocation : 28 mai 2025 - Date d'affichage : 28 mai 2025

Sous la Présidence de M. Rémy MARTINOT, les membres du Conseil de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais se sont réunis l'an deux mille vingt-cinq, le mercredi quatre juin à dix-neuf heures à Navour-sur-Grosne - salle des fêtes de Clermain.

Commune de **BOURGVILAIN** :	M. Gilles LAMETAIRIE
Commune de **LA CHAPELLE DU MONT DE FRANCE**	M. Philippe HILARION
Commune de **DOMPIERRE LES ORMES**	Mme Géraldine AURAY Mme Séverine DEBIEMME M. Marcel RENON
Commune de **GERMOLLES S/GROSNE**	M. Hervé JOSEPH
Commune de **MATOUR**	M. Thierry IGONNET M. Patrick CAGNIN
Commune de **MONTMELARD**	M. Jacques CHORIER
Commune de **NAVOUR S/GROSNE**	Mme Fabienne PRUNOT M. Jean PIEBOURG
Commune de **PIERRECLOS**	M. Rémy MARTINOT Mme Sylvie DUPONT M. Emmanuel ROUGEOT
Commune de **SAINT LEGER S/s LA BUSSIERE**	M. Pierre LAPALUS
Commune de **SAINT PIERRE LE VIEUX**	Mme Michèle DORIN
Commune de **SAINT POINT**	M. Pierre-Yves QUELIN
Commune de **SERRIERES**	M. Jean-Noël BERNARD
Commune de **TRAMAYES**	M. Michel MAYA M. Cécile CHUZEVILLE M. Damien THOMASSON
Commune de **TRAMBLY**	M. Bernard PERRIN
Commune de **TRIVY**	M. Jean-Michel ROZIER
Commune de **VEROSVRES**	Mme Laurence GUILLOUX

Nombre de délégués en exercice : 25 Nombre de délégués présents : 24

Absents excusés : Mme Nathalie LAPALUS (Matour), M. Chantal WALLUT (Trivy)

Pouvoirs : Mme Nathalie LAPALUS à M. Patrick CAGNIN

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut donc valablement délibérer.

Secrétaire : Fabienne PRUNOT

Assistaient également les Conseillers suppléants suivants :
M. Olivier LORNE (Bourgvilain) - M. Gilles PARDON (Saint Léger sous la Bussière) – Mme Maud GAND (Saint-Point) - M. Christophe BALVAY (Trambly).

Subvention d'équipement à la commune de Montmelard

REÇU EN PREFECTURE
le 17/06/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-071-200071645-20250604-2025_39-DE

DELIB 2025-39

Vu l'arrêté préfectoral n° 71 2016 12-15 002 du 15 décembre 2016 relatif à la création de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais (CC SCMB) le 1er janvier 2017 ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 71 2018 01-09 002 du 9 avril 2019 adaptant et modifiant les statuts de la
Vu l'article L 5214-16-V du CGCT ;
Vu la délibération n° 2022-26 du 2 juin 2022 décidant d'attribuer une subvention d'équipement aux communes membres et approuvant le règlement d'attribution afférent ;
Vu le courrier de demande de subvention de la commune de Montmelard du 25 avril 2025 dans le cadre de travaux de réalisation d'une aire de stationnement et de stockage pour des activités sylvicoles ;

Le Président expose que, conformément à l'article L 5214-16-V du CGCT, la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier peut verser des subventions d'équipement par fond de concours aux communes membres, afin de financer des dépenses d'investissement liées à un équipement, c'est-à-dire une immobilisation corporelle. La subvention d'équipement ne peut servir au financement de dépenses de fonctionnement.

Le Président informe d'une demande d'aide de Montmelard dans le cadre du financement de travaux de réalisation d'une aire de stationnement et de stockage pour des activités sylvicoles. Le coût total de l'opération s'élève à 30 091,91 € H.T.

Le Président précise que les crédits sont inscrits au compte 2041412 du budget principal 2025.

Le Conseil de Communauté, Ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE d'attribuer** une subvention d'équipement de 15 000 € à la commune de Montmelard pour les travaux sus indiqués ;
- **NOTE** que les crédits sont inscrits au compte 2041412 du budget principal 2025 ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'avancement de ce dossier.

Fait le même jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Rémy MARTINOT

Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais

REÇU EN PREFECTURE
le 17/06/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-071-200071645-20250604-2025_39-DE